

DEPARTEMENT
de
L'ISERE

**SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
des EAUX et d'ASSAINISSEMENT
du GUIERS et de l'AINAN**

Siège : 27, avenue Pravaz - PONT DE BEAUVOISIN (Isère)

Extrait du Registre des Délibérations du Comité

N° 2025.03

Nombre de membres

En exercice 36
Présents 22
Votants 25
Contre 0
Abstention 0

Date d'affichage

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars, à dix-huit heures trente, les membres du comité syndical se sont réunis au siège du SIEGA à Pont de Beauvoisin Isère sur la convocation qui leur a été adressée par mail par le Président du SIEGA, M. Christian BERTHOLLIER, le 12 mars 2025, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président M. Christian BERTHOLLIER

Membres présents à la Séance : Williams DUFOUR, Michel GALLICE, Mélanie MESSAOUDENE, Henri PEGOUD, Magali TOURNIER, Bernard TRILLAT, Chantal PEGOUD, Christian GIRARD-CUSIN, Gilbert LONGO, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Daniel REVEL, Damien DAMOUR, Cédric PLANCHE, Corinne DHION, Gérard GOURJUX, Pascal PERROT-MINNOT, Bernard PERROUSE, Christian BERTHOLLIER, Gérard GOZE, Alain PERROT, Patrick GAUDE, Olivier TOMPA, Georges CAGNIN avec pouvoir à Gérard GOURJUX, Thierry CHAUVIN avec pouvoir à Pascal PERROT-MINNOT Matthieu PERRIN avec pouvoir à Jean-François PILLAUD-TIRARD

Secrétaire de Séance : M. Didier GONZALES

OBJET :

**ASSAINISSEMENT
COLLECTIF**

**MARCHE DE
TRAVAUX POUR LA
CONSTRUCTION D'UN
BASSIN D'ORAGE ET
DE DEUX POSTES DE
REFOULEMENT DANS
LE CADRE DE LA MISE
EN CONFORMITE DU
SYSTEME
D'ASSAINISSEMENT
DE SAINT BERON**

M. le Président rend compte à l'Assemblée de la consultation lancée en décembre 2024 pour la construction d'un bassin d'orage et de deux postes de refoulement dans le cadre de la mise en conformité du système d'assainissement de Saint Béron.

Il précise que le marché est divisé en 3 lots :

- LOT N° 1 : GENIE CIVIL
- LOT N° 2 : EQUIPEMENTS ELECTROMECHANIQUES
- LOT N° 3 : FRANCHISSEMENT DU PONT

La procédure, entièrement dématérialisée, est passée sous la forme d'une procédure adaptée ouverte, avec possibilité de négociation.

La date limite de remise de offres était fixée au 27 janvier 2025.

- 1 seule offre a été reçue pour le lot N° 1 : **PERROUSE CONSTRUCTIONS** ;
- 2 offres ont été reçues pour le lot N° 2 : **SADÉ CGTH** et **EIFPAGE ENERGIE SYSTEMES** ;
- 2 offres ont été reçues pour le lot N° 3 : **NEOCEN** et **RAVIX TUYAUTERIE SERRURERIE**.

Après vérification de la régularité et de la complétude des offres, le maître d'œuvre (Cabinet MERLIN) a effectué leur analyse au regard des critères de jugement prévus au règlement de la consultation (valeur technique pondérée à 60%, prix pondéré à 40 %) :

LOT N° 1 : GENIE CIVIL

Dépôt	Nom des candidats	PRIX EN € HT	Note prix (sur 40)	Note Valeur Technique (sur 60)	Note finale	Classement
1	PERROUSE CONSTRUCTIONS	461 674,61 €	40,00	50,00	90,00	1

Pour mémoire, l'estimation financière du maître d'œuvre était de 506.900 €HT.

REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2025

Application agréée E-legalite.com

LOT N°2 : EQUIPEMENTS ELECTROMECHANIQUES

Dépôt	Nom des candidats	PRIX EN € HT	Note prix (sur 40)	Note Valeur Technique (sur 60)	Note finale	Classement
1	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES - IT RA	413 276,00 €	36,78	39,00	75,78	2
2	SADE	380 000,00 €	40,00	38,00	78,00	1

Pour mémoire, l'estimation financière du maître d'œuvre était de 384.750 €HT.

LOT N° 3 : FRANCHISSEMENT DU PONT

Dépôt	Nom des candidats	PRIX EN € HT	Note prix (sur 40)	Note Valeur Technique (sur 60)	Note finale	Classement
1	NEOCEN	73 113,00 €	37,72	48,00	85,72	2
2	RTS	68 950,00 €	40,00	46,00	86,00	1

Pour mémoire, l'estimation financière du maître d'œuvre était de **73.000 €HT**.

Il n'a pas été décidé d'engager une négociation financière.

En conséquence, M. le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer le marché :

- Pour le LOT N°1 : avec l'entreprise **PERROUSE CONSTRUCTIONS** qui a remis l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 461.674,61 € HT ;
- Pour le LOT N°2 : avec l'entreprise **SADE CGTH** qui a remis l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 380.000,00 € HT ;
- Pour le LOT N°3 : avec l'entreprise **RAVIX TUYAUTERIE SERRURERIE** qui a remis l'offre économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 68.950 €.

Le Conseil Syndical, après avoir entendu l'exposé de M. le Président,

A l'unanimité, autorise M. le Président à signer le marché de travaux pour la construction d'un bassin d'orage et de deux postes de refoulement dans le cadre de la mise en conformité du système d'assainissement de Saint Béron :

- Pour le LOT N°1 : avec l'entreprise **PERROUSE CONSTRUCTIONS** (73240 SAINT-GENIX-LES-VILLAGES)
- Pour le LOT N°2 : avec l'entreprise **SADE CGTH** (38000 GRENOBLE)
- Pour le LOT N°3 : avec l'entreprise **RAVIX TUYAUTERIE SERRURERIE** (38640 CLAIX)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie certifiée conforme

A PONT DE BEAUVOISIN, le 3 avril 2025,
Le Président, C. BERTHOLLIER,



REÇU EN PREFECTURE

le 03/04/2025

Application agréée E-legalite.com